

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 6 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 6 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adjudication du contrat de fournitures de bureau et de papeterie - Année 2019.
 - 4.2 Avis de motion - Règlement relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 4.3 Dépôt du projet de règlement numéro 188-2018 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 4.4 Avis de motion - Règlement encadrant l'usage du cannabis sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 4.5 Dépôt du projet de règlement numéro 189-2018 encadrant l'usage du cannabis sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 4.6 Dépôt par la direction générale - Justification de modification apportée au contrat de services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour les travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal.
 - 4.7 Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.
 - 4.8 Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à l'utilisation partielle et occasionnelle du stationnement municipal au Parc du Sentier par Camping Lac-Etchemin inc.
 - 4.9 Du 18 au 25 novembre 2018 - Proclamation de la "Semaine de la justice réparatrice".
 - 4.10 Du 5 au 15 novembre 2018 - 10^e édition des Semaines de l'économie sociale en Chaudière-Appalaches.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Demande au Volet 1 du programme d'aide financière de soutien des actions de préparation aux sinistres de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.
- 5.2 Demande au Volet 2 du programme d'aide financière de soutien des actions de préparation aux sinistres de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.
- 5.3 Adoption du règlement numéro 185-2018 amendant le règlement numéro 32-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage du service d'aqueduc en la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.4 Adoption du règlement numéro 186-2018 amendant le règlement numéro 33-2003 relatif au mode de calcul pour l'imposition de la compensation annuelle et l'usage des services d'égout et d'assainissement en la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.5 Facturation à la Municipalité de Saint-Odilon - Coût d'entretien d'hiver d'une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang - Hiver 2018-2019.
- 5.6 Autorisation de paiement de la quote-part au Transport autonomie Beauce-Etchemins - Année 2019.
- 5.7 Permis d'intervention - Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports du Québec - Année 2019.
- 5.8 Acceptation et autorisation de ratification - Acte de cession des infrastructures d'une partie de l'avenue du Ruisseau (phase 4 - secteur du Ruisseau) et céder gratuitement par le promoteur Marc Rancourt "Cie 9076-0372 Québec inc." ou ses représentants en faveur de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.9 Résolution pour la réalisation des travaux dans le cadre d'une demande d'aide dans le "Programme réhabilitation du réseau routier local - Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)" pour des travaux des ponceaux dans le rang du Mont-Original ainsi que les travaux de scellement de fissures - Dossier 2017-578B.
- 5.10 Du 4 au 10 novembre - Semaine de la prévention de la criminalité, édition 2018 sous le thème "*Des actions locales pour prévenir la criminalité*".
- 5.11 Abolition du service de premiers répondants sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Demande de dérogation mineure no. 2018-111 - M. Jean-Pierre Filteau, face au 1704, route 277, lot numéro 4 341 279, zone 71-A.
- 6.2 Nomination des membres du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles en référence au règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin - Mandat novembre 2018 à octobre 2019.
- 6.3 Aide financière octroyée à Bijouterie Etchemin inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 1 aide à la relocalisation d'une entreprise.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Aide financière octroyée à l'École Notre-Dame de Lac-Etchemin dans le cadre du projet LÜ.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - Adam Arguin pour sa médaille d'or lors de la récente compétition de cross-country de niveau primaire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.
- 8.2 Motion de félicitations - Au comité organisateur de la Grande marche Pierre Lavoie tenue le 20 octobre 2018.

8.3 Appui à la demande d'aide financière de Mont-Original Coopérative de solidarité adressée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Étchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscription(s) diverse(s) :

a)

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence, nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Étchemin et ce notamment à travers la présente séance».

233-11-2018

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2018

234-11-2018

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

235-11-2018

4.1

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIE - ANNÉE 2019

Considérant que la municipalité a procédé, par voie d'invitation, auprès de deux (2) papeteries afin de recevoir des offres pour la fourniture de papeterie pour l'année 2019;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 30 octobre 2018;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

Bureautique Cote-Sud inc. Lévis (MonBuro.ca)	4 527,50 \$ (taxes incluses)
---	---------------------------------

Considérant que, suite à l'offre déposée, la directrice des services administratifs a étudié attentivement la proposition reçue et recommande l'adjudication du contrat à "Bureautique Cote-Sud inc. "

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE le contrat pour la fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour l'année 2019 soit adjugé au soumissionnaire soit "Bureautique Cote-Sud inc." de Lévis, conformément aux conditions stipulées au bordereau de soumission;

QUE tous les coûts de livraison sont inclus dans la soumission;

QUE ces prix sont valides jusqu'au 31 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

4.2

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Patrick Lachance, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, le dépôt d'un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Patrick Lachance, conseiller

236-11-2018
4.3

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2018 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-
ETCHEMIN**

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 188-2018 en date du 2 novembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 188-2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND
ET RÉSOLU :**

De confirmer le dépôt du projet de règlement numéro 188-2018 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

4.4

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Yannick Dion, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, le dépôt d'un projet de règlement encadrant l'usage du cannabis sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Yannick Dion, conseiller

237-11-2018

4.5

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 189-2018 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 189-2018 en date du 2 novembre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 189-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

De confirmer le dépôt du projet de règlement numéro 189-2018 encadrant l'usage du cannabis sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

4.6

DÉPÔT PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE - JUSTIFICATION DE MODIFICATION APPORTÉE AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

En conformité avec l'article 9 du règlement numéro 181-2018 relatif à la gestion contractuelle, le directeur général dépose le rapport de justification de la modification au contrat de services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour les travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal laquelle consiste en un montant additionnel audit contrat de 20 500 \$ plus les taxes applicables.

4.7

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE POUR L'EXERCICE FINANCIER COURANT ET CEUX QUI ONT ÉTÉ PRÉVUS PAR LE BUDGET DE CET EXERCICE

En conformité avec l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose les deux (2) états comparatifs suivants :

- Le premier compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

238-11-208
4.8

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'UTILISATION PARTIELLE ET OCCASIONNELLE DU STATIONNEMENT MUNICIPAL AU PARC DU SENTIER PAR CAMPING LAC-ETCHEMIN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, M.A.P., OMA, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, le protocole d'entente relatif à l'utilisation partielle et occasionnelle du stationnement municipal au Parc du Sentier par Camping Lac-Etchemin inc.

Adoptée à l'unanimité.

239-11-2018
4.9

DU 18 AU 25 NOVEMBRE 2018 - PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE"

Attendu que, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voit en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

Attendu que, la justice réparatrice est une approche non conflictuelle et non punitive qui met l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres;

Attendu que, cette année, le thème de la "Semaine de la justice réparatrice", « *Au cœur de l'innovation* », donne l'occasion d'apprendre sur la justice réparatrice et de s'éduquer et de célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente, la semaine du 18 au 25 novembre 2018, "*Semaine de la justice réparatrice*".

Adoptée à l'unanimité.

240-11-2018
4.10

DU 5 AU 15 NOVEMBRE 2018 - 10^E ÉDITION DES SEMAINES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Considérant que du 5 au 15 novembre 2018 se tiendra la 10^e édition des Semaines de l'économie sociale en Chaudière-Appalaches et pour marquer l'événement, la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRÉSCA) aimerait que le Conseil municipal en fasse mention;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE les 475 entreprises d'économie sociale de notre région créent plus de 12 000 emplois et génèrent des revenus annuels dépassant les 800 millions de dollars. Quelles soient du domaine des arts, de la culture, de l'habitation, des médias, des services de proximité, des services aux personnes, et bien d'autres encore, elles sont bien présentes, au quotidien, dans la vie des citoyens, d'où le thème "*Votre quotidien, c'est nos affaires!*". Elles contribuent de façon significative à la qualité de vie et au dynamisme de nos communautés.

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

241-11-2018
5.1

DEMANDE AU VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES DE L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 9 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 000 \$;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise M. Sylvain Poulin, directeur de la sécurité incendie, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité.

242-11-2018
5.2

DEMANDE AU VOLET 2 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES DE L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2**

du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 100 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 90 000 \$;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Luc de Bellechasse pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise M. Sylvain Poulin, directeur de la sécurité incendie, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité.

243-11-2018
5.3

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 185-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-2003 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DU SERVICE D'AQUEDUC EN LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 185-2018 en date du 28 septembre 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 185-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 185-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

244-11-2018
5.4

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 33-2003 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT EN LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 186-2018 en date du 28 septembre 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 octobre 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 186-2018;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 186-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

245-11-2018
5.5

FACTURATION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON - COÛT D'ENTRETIEN D'HIVER D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA TRAVERSE DU 10^E AU 12^E RANG - HIVER 2018-2019

Considérant qu'à la demande de la Municipalité de Saint-Odilon, notre municipalité entretient en hiver, depuis plusieurs années, une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QU'UN montant de 1 150 \$ soit demandé à la Municipalité de Saint-Odilon pour l'entretien pour la période de l'hiver 2018-2019, par notre municipalité, d'une partie du chemin de la Traverse du 10^e au 12^e Rang appartenant à la Municipalité de Saint-Odilon.

Adoptée à l'unanimité.

246-11-2018
5.6

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART AU TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMIN - ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte d'adhérer au réseau de Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2019;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte de payer sa quote-part fixée au montant maximal de 7 731,75 \$ pour l'année 2019;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les tarifs chargés aux usagers;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin reconnaisse Ville Saint-Georges comme municipalité mandataire.

Adoptée à l'unanimité.

247-11-2018
5.7

PERMIS D'INTERVENTION - TRAVAUX À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ANNÉE 2019

Considérant que la municipalité peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la municipalité doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux, sauf lors de bris d'aqueduc, d'égout et autres travaux urgents qui peuvent être effectués avant l'obtention dudit permis, surtout si ceux-ci surviennent le soir ou les fins de semaine, mais dans ce cas la demande doit être complétée dans les plus brefs délais et transmise au ministère des Transports du Québec;

Considérant que la municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité.

248-11-2018
5.8

ACCEPTATION ET AUTORISATION DE RATIFICATION - ACTE DE CESSIION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DU RUISSEAU (PHASE 4 - SECTEUR DU RUISSEAU) ET CÉDER GRATUITEMENT PAR LE PROMOTEUR MARC RANCOURT "CIE 9076-0372 QUÉBEC INC." OU SES REPRÉSENTANTS EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte les travaux d'infrastructures de l'avenue du Ruisseau (Phase 4 - secteur du Ruisseau), suite au dépôt d'une acceptation partielle des travaux par l'ingénieur M. Jonathan Mercier de la firme Les Consultants GEN+ ingénieurs-conseils, en date du 17 septembre 2018, indiquant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis déposés à la municipalité en date du 1^{er} mai 2018;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, M.A.P., OMA, ou le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, M. Eric Guenette, soient et sont autorisés à signer l'acte de cession des infrastructures d'une partie de l'avenue du Ruisseau (Phase 4 - lot numéro 6 226 185 d'une superficie de 4080,5 m²), tel qu'indiqué au projet de lotissement préparé par M. Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 12 mars 2018 sous le dossier 31856 de ses minutes numéro 2406, par le promoteur Marc Rancourt "Cie 9076-0372 Québec inc." ou ses représentants en faveur de la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acquisition s'effectuera pour une somme nominale de 1 \$.

Adoptée à l'unanimité.

249-11-2018
5.9

RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE DANS LE "PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET - REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)" POUR DES TRAVAUX DES PONCEAUX DANS LE RANG DU MONT-ORIGNAL AINSI QUE LES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES - DOSSIER 2017-578B

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin a fait réaliser les travaux de réfection des ponceaux dans le rang du Mont-Orignal tel que prévu dans le protocole d'entente signé avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme la réalisation des travaux des ponceaux du rang du Mont-Orignal ainsi que les travaux de scellement de fissures, incluant ceux de la demande 2016-262, et demande le versement de l'aide financière tel que prévu au protocole d'entente (dossier 2017-578B) dans le cadre du volet "Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)".

Adoptée à l'unanimité.

250-11-2018
5.10

DU 4 AU 10 NOVEMBRE - SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ, ÉDITION 2018 SOUS LE THÈME "DES ACTIONS LOCALES POUR PRÉVENIR LA CRIMINALITÉ"

Considérant que la Semaine de la prévention de la criminalité a comme objectif de sensibiliser la population québécoise aux pratiques et aux enjeux de la prévention de la criminalité et vise les objectifs suivants :

- Sensibiliser la population à l'importance de la prévention;
- Inciter la population à y participer pour en assurer le succès;
- Encourager les nombreux partenaires des réseaux municipal, communautaire, policier, scolaire, de la santé et des services sociaux, de l'entreprise privée ainsi que du secteur de la recherche, à agir pour maintenir ou ramener un climat de sécurité pleine et entière dans leur environnement respectif;
- Favoriser l'organisation d'activités captivantes pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la municipalité déclare la semaine du 4 au 10 novembre 2018, "Semaine de la prévention de la criminalité" sous le thème "*Des actions locales pour prévenir la criminalité*";

QUE la municipalité incite jeunes et moins jeunes à consulter par courrier électronique à l'adresse "prevention.criminalite@msp.gouv.qc.ca" ou sur le site du ministère de la Sécurité publique au www.securitepublique.gouv.qc.ca les diverses informations disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

251-11-2018
5.11

ABOLITION DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

Considérant les échanges, discussions et explications qui ont eu lieu lors d'une rencontre entre les membres du Conseil municipal et le directeur de la sécurité incendie concernant la démotivation et la démobilitation des membres de l'équipe de premiers répondants découlant d'un contexte et de situations démobilisatrices vécus au cours des dernières années;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE les membres du Conseil municipal conviennent de procéder à l'abolition du service de premiers répondants sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin, tout en signifiant leur déception au regard de la perte de ce service de première ligne pour la population et aussi leur compréhension envers le vécu des membres de l'équipe et la démobilitation conséquente.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

252-11-2018
6.1

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2018-111 - M. JEAN-PIERRE FILTEAU, FACE AU 1704, ROUTE 277, LOT NUMÉRO 4 341 279, ZONE 71-A

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la

demande de dérogation mineure numéro 2018-111 soumise par M. Jean-Pierre Filteau pour l'aménagement d'une écurie, face au 1704, route 277, à Lac-Etchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 21 septembre 2018;

Considérant que la demande de dérogation a pour effet de permettre l'aménagement d'une écurie à 63 mètres d'une résidence lorsque la norme de l'article 15.9 du règlement de zonage 62-2006 mentionne que la distance se doit d'être de 150 mètres;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les voisins ont été consultés et ont signé une entente dans laquelle ils sont d'accord avec ledit projet;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2018-111 soit et est approuvée par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

253-11-2018
6.2

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES EN RÉFÉRENCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 67-2006 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - MANDAT NOVEMBRE 2018 À OCTOBRE 2019

Considérant l'article numéro 3-B du règlement numéro 67-2006, relativement à la composition du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles;

Considérant que les membres dudit comité sont désignés par résolution et pour une période d'un an (nomination en novembre de chaque année) par le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le conseil désigne, par la présente résolution, MM. les conseillers Guyda Deblois, Patrick Lachance et Yannick Dion comme membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles pour le mandat couvrant la période de novembre 2018 à octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

254-11-2018
6.3

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À BIJOUTERIE ETCHEMIN INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 1 AIDE À LA RELOCALISATION D'UNE ENTREPRISE

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 1 (Aide à la relocalisation d'une entreprise) de ladite politique a été déposée par Bijouterie Etchemin inc. concernant un projet de relocalisation de ses équipements et de son mobilier;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Bijouterie Etchemin inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 600 \$ selon les modalités suivantes :

Ledit versement transmet dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci en confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

Adoptée à l'unanimité.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

255-11-2018
7.1

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À L'ÉCOLE NOTRE-DAME DE LAC-ETCHEMIN DANS LE CADRE DU PROJET LÛ

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière de 5 000 \$ à l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin dans le cadre du projet LÛ qui consiste en une plateforme interactive comprenant deux immenses aires de jeux accompagnées de sons et de lumières, les murs du gymnase de l'école sont ainsi transformés en écrans tactiles.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRES :

8.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - ADAM ARGUIN POUR SA MÉDAILLE D'OR LORS DE LA RÉCENTE COMPÉTITION DE CROSS-COUNTRY DE NIVEAU PRIMAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE BEAUCE-ETCHEMIN

Madame la conseillère Marie-Pierre Lamontagne présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, en faveur

d'Adam Arguin de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin, pour sa médaille d'or lors de la récente compétition de cross-country de niveau primaire de la Commission scolaire Beauce-Etchemins tenue à St-Georges.

Adam est le seul élève provenant du territoire de la MRC des Etchemins à avoir gagné une médaille à cette compétition qui regroupait plus de 950 participants de la 3^e à la 6^e année du primaire.

Les membres du Conseil soulignent la performance du jeune athlète et l'encouragent à poursuivre dans cette discipline.

Camil Turme
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2

MOTION DE FÉLICITATIONS - AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE TENUE LE 20 OCTOBRE 2018

Monsieur le conseiller Sébastien Ouellet présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur du comité organisateur de la Grande marche Pierre Lavoie tenue le 20 octobre 2018 au cœur de la municipalité.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du conseil tiennent à féliciter plus particulièrement l'équipe du Dr. Sylvain Dion, les nombreux marcheurs, le service municipal de la sécurité incendie et sa brigade des pompiers, l'équipe de patrouilleurs de ski du Mont-Orignal, les commanditaires et les bénévoles mobilisés afin d'assurer la sécurité de l'événement.

Les saines habitudes de vie sont une priorité pour une municipalité en santé. Un grand merci à Mmes Mireille Lessard et Geneviève Turcotte ainsi qu'à M. José Poulin pour leur travail et la mobilisation qu'ils ont créés autour de cette activité.

Camil Turmel
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

256-11-2018
8.3

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MONT-ORIGNAL COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ADRESSÉE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2021

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son appui à la demande d'aide financière de Mont-Orignal Coopérative de solidarité adressée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021;

Le projet consiste à la mise à niveau des « mains » du câble de la remontée mécanique, travaux qui permettront de consolider et de maintenir la qualité et la sécurité de la clientèle.

Adoptée à l'unanimité.

257-11-2018
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour octobre 2018 pour la somme de 1 107 546,85 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 866 383,46 \$ et déboursés directs : 241 163,39 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

15 octobre 2018

Lettre de remerciements de la part de la vice-présidente de Portage, Mme Colette M. Taylor, pour la contribution de la Municipalité dans le cadre de la 12^e édition de la randonnée en moto " Roulons pour les causes", au bénéfice de la Fondation "Rêves d'Enfants" et de "Portage". Grâce à la générosité et l'engagement soutenu de la Municipalité, Portage de Saint-Malachie peut aider un plus grand nombre de jeunes à se reprendre en main et à vivre sans drogue.

2 novembre 2018

Remerciements de la part de la Fondation du cœur Beauce-Etchemin pour l'aide accordée à la Fondation. Cette année, la campagne soutiendra quatre (4) grands projets soit : bonifier le Fonds de prévention, bonifier le Fonds Accès Santé, contribuer au développement du programme SANTÉ et investir dans le développement du nouveau point de service du Pavillon à Notre-Dame-des-Pins. Grâce à ce don, de nombreuses personnes recevront des services, parfois essentiels à leur santé!

2 novembre 2018

Lettre de la députée de Bellechasse, Mme Stéphanie Lachance, pour solliciter une rencontre avec le maire et le directeur général pour discuter des projets et des préoccupations de la municipalité et voir comment elle pourrait soutenir et favoriser le développement socio-économique de la municipalité au cours de son mandat.

11. AFFAIRE (S) NOUVELLE (S)

SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S)

11.1-a) Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour, M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER